

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 17 décembre 2024

RAPPEL : RN 122 Tunnel du Lioran : hauteur limitée à 4,40 m

La direction interdépartementale des routes du massif central rappelle aux usagers que la hauteur limite pour franchir le tunnel du Lioran est **4,40 m**.

Cette limitation de hauteur est signifiée par deux fois à l'approche du tunnel, dans les deux sens de circulation, via des panneaux de signalisation indiquant également la déviation à suivre pour les véhicules hors gabarit. Deux systèmes de détection de hauteur des véhicules se situent également de chaque côté du tunnel à 200 mètres d'intervalle. Ces derniers se déclenchent automatiquement pour avertir les conducteurs et leur signifier **l'interdiction** d'emprunter le tunnel par panneaux lumineux et deux feux rouges à l'entrée du tunnel.

Des barres hors gabarit aux entrées du tunnel renforcent également le dispositif d'alerte. Ces dispositifs ont vocation à dissuader les véhicules hors gabarit de franchir le tunnel, pour protéger des équipements coûteux, notamment les panneaux à messages variables et les antennes radios, indispensables à l'exploitation du tunnel et la sécurité des usagers.

La DIR Massif central a constaté que de nombreux véhicules hors gabarit empruntent le tunnel du Lioran malgré les dispositifs d'alerte, occasionnant régulièrement des dégâts sur les barres hors gabarit. À chaque dégradation, la DIRMC est obligée de faire des réparations dans l'urgence, ce qui nécessite de fermer le tunnel.

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

La DIR Massif Central rappelle que le non-respect de cette interdiction est une infraction au code de la route et est passible de poursuites. La DIR Massif Central sollicitera une indemnisation des travaux engagés auprès des auteurs de dégradation.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur la route.

Renseignements sur les sites internet:

- www.dir-mc.fr

- www.bison-fute.gouv.fr